

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
05/5/23
DOSSIER N°7516**

**SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU SOUTIEN
A LA VIE ASSOCIATIVE - SECTEUR AGRICOLE - ANNÉE 2026**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU SOUTIEN A
LA VIE ASSOCIATIVE - SECTEUR AGRICOLE - ANNÉE 2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°CD2025-12/1/10 de l'assemblée départementale du 12 décembre 2025 adoptant le règlement général d'attribution des subventions départementales aux associations au titre de soutien à la vie associative ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-05/5/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les demandes de subvention suivantes dans le cadre du fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé comme suit pour un montant total de **10 800 €** ;

| ORGANISME DEMANDEUR | OBJET DE LA DEMANDE | PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES | DÉCISION |
|---|--|---------------------------------------|-----------------|
| Association pour le pastoralisme de la Montagne Limousine | Accompagnement financier pour développer et coordonner la pratique du Pastoralisme | Non précisé | 2 000 € |
| Bienvenue à la ferme au Pays Creusois | Accompagnement financier pour promouvoir les productions locales | Non précisé | 2 000 € |
| Syndicat des éleveurs de chevaux de trait de la Creuse | Accompagnement financier pour l'organisation de 4 concours et 1 concours départemental – année 2026 | Non précisé | 2 000 € |
| FDSEA de la Creuse | Accompagnement financier pour l'organisation du marché producteurs « Nous irréductibles Creusois » à Courtille et sur la communication du métier d'agriculteur | Non précisé | 300 € |
| Association des Lieutenants de Louveterie de la Creuse | Accompagnement financier pour la protection du monde agricole et dans l'intérêt général de la population | Non précisé | 1 500 € |
| Association PEPI'NONIERE | Accompagnement financier pour promouvoir et défendre une agriculture locale et respectueuse | Non précisé | 300 € |
| Jeunes Agriculteurs de la Creuse | Terre en fête édition 2026 + Finale départementale de labour | Non précisé | 2 000 € |
| Association des aviculteurs Creusois | Organisation de concours et d'expositions d'aviculture, dont 2 expositions nationales et 1 à la foire concours de Boussac | Non précisé | 700 € |

- d'ajourner la décision d'attribution de subvention concernant l'Association PEPI'NONIERE ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental - Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 6318.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET